

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Piscine Intercommunale des 7 Chevaux



Avenue Guynemer
70300 Luxeuil les Bains
Tél : 03.84.40.12.52
Portable : 06.78.90.76.07
Mail : piscine@paysdeluxeuil.fr



Sommaire

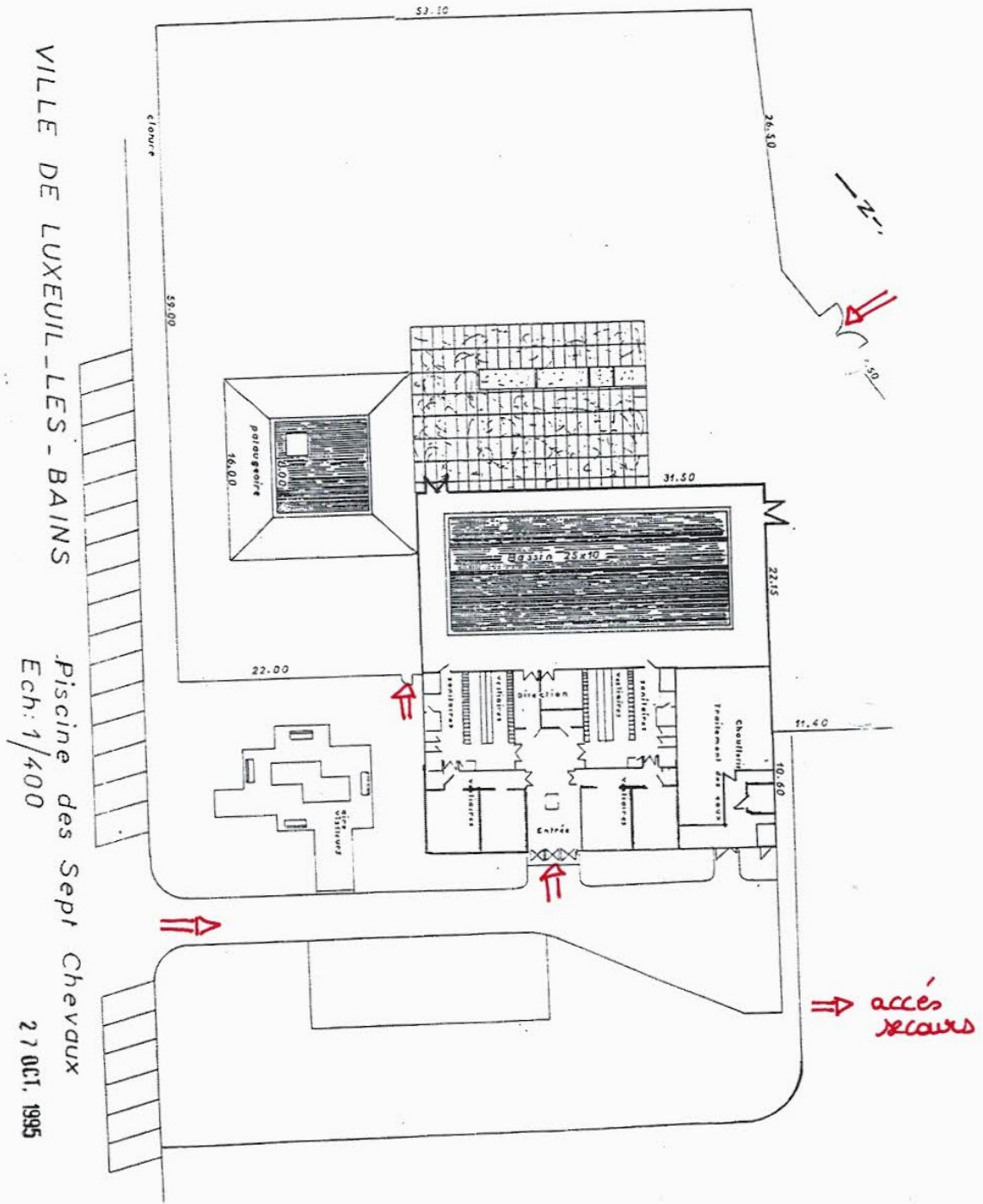
- I. Description des installations & matériels de secours
 - a. Descriptif des bassins
 - b. Poste de surveillance
 - c. Le matériel de secours
 - d. Vérification du matériel
 - e. Moyens de communication

- II. Fonctionnement général de l'établissement
 - a. Période scolaire
 - b. Période petites vacances scolaires
 - c. Période vacances d'été
 - d. Absence exceptionnelle MNS

- III. Procédures d'intervention en cas d'accident
 - a. Période scolaire
 - 1) Primaires CCPL
 - 2) Primaires hors CCPL et secondaires
 - 3) Public
 - 4) Animations
 - b. Période petites vacances
 - c. Période vacances d'été
 - d. Procédures particulières
 - 1) Incendie
 - 2) Orage

I. Description des installations & matériels de secours

I. Description des installations & matériels de secours



VILLE DE LUXEUIL - LES - BAINS

Piscine des Sepr Chevaux

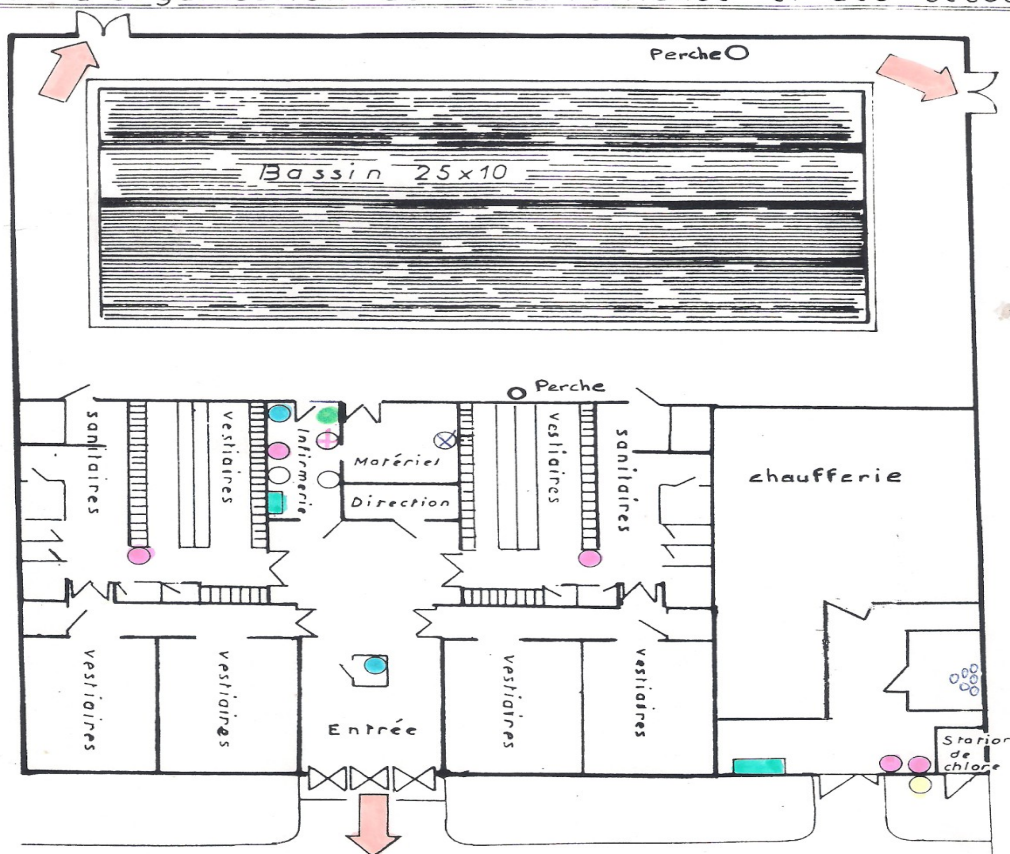
Ech: 1/400

27 OCT, 1995

Plan extérieur de la piscine des 7 chevaux

Plan extérieur de la piscine des 7 chevaux

Plan d'organisation de la surveillance et des secours



	Trousse de premiers soins		Coupage des fluides
	Appareil d'oxygénothérapie		Extincteur
	Lieu de stockage des produits chimiques		Sortie de secours
	Commande d'arrêt des pompes		Brancard
	Téléphone (appel des secours extérieurs)		Compteur gaz

VILLE DE LUXEUIL - LES - BAINS
Piscine des Sept Chevaux - Tel: 03.84 40.12.52

Plan intérieur de la piscine des 7 chevaux

a. Descriptif des bassins

Bassin intérieur

Surface : 25 m de longueur / 10 m de largeur

Surface : 250 m²

Profondeur petit bain : 0.80 m

Profondeur grand bain : 2 m

Pataugeoire extérieure

Surface : 50 m²

Profondeur maximale : 0.50 m

b. Poste de surveillance

En période scolaire, il existe un seul poste de surveillance dédié au MNS (titulaire du BEESAN ou BP JEPS AAN), qui se trouve devant l’infirmerie. Le MNS dispose à cet emplacement d’un champ de vision complet sur le bassin. Il tourne néanmoins régulièrement autour de celui-ci pour avoir une vue d’ensemble de la piscine et de ses usagers.

Cas particulier : en période estivale, la pataugeoire extérieure étant ouverte, un deuxième poste de surveillance est nécessaire. Un agent titulaire du BEESAN, BP JEPS AAN ou encore BNSSA assure la surveillance, en alternance avec l’autre agent présent sur le bassin intérieur. Une rotation est alors mise en place toute les 45 minutes. C’est l’agent en surveillance de la pataugeoire qui lance la rotation.

c. Le matériel de secours

2 couvertures iso-thermiques	1 oreiller + 1 brancard
1 masque / BAVU / chaussette adulte + 1 réserve	1 planche à rachis
1 masque / BAVU / chaussette enfant + 1 réserve	3 extincteurs
3 sondes à aspiration : CH06, CH14, CH18	1 D.S.A.
1 aspirateur à mucosités manuel twin (2 récipients de 600 mL, débit max 70 L/min)	
Détendeur débilite hospistar à vis pour bouteille O ₂ de 5 L et plus, avec pré-sélection 9 débits	
2 bouteilles d’O ₂ acier	5 perches
4 attèles gonflables pneumasplint (bras, main, pied & jambe)	
4 colliers cervicaux : 2 adultes réglables, 1 enfant réglable, 1 taille short	
1 sifflet par M.N.S. et 2 alarmes	1 caillebotis
3 téléphones fixes sans fil + 1 téléphone portable	

Une pharmacie comprenant :

- Compresses
- Bandes
- Aspi-venin
- Pansements
- Gants à usage unique
- Pincés à échardes
- Sparadrap
- Ciseaux
- CHUT

a. Vérification du matériel

Le matériel de secours est contrôlé de manière quotidienne pour les éléments suivants :

Oxygénothérapie (pression + fonctionnement), les **téléphones**, les **perches**, le contenu de la **pharmacie** ainsi que le fonctionnement du **D.S.A.**

Et de manière hebdomadaire uniquement pour : les **alarmes**, les **éclairages de secours** et les **extincteurs**.

b. Moyens de communication

En interne : chaque MNS possède un sifflet. Deux alarmes sont également à disposition, situées dans l’infirmerie & autour du bassin, ainsi qu’un micro situé dans la caisse avec hauts parleurs sur zone vestiaires / bassin.

En externe : 3 téléphones fixes sans fil (infirmierie, caisse, bureau) ainsi qu'un téléphone portable.

II. Fonctionnement général de l'établissement

L'établissement est ouvert toute l'année, excepté en période de fermetures techniques (première quinzaine du mois de septembre et durant les vacances de Noël). La fréquentation maximale instantanée est de 250 personnes, pour un nombre d'entrée annuel d'environ 50 000 personnes. Les périodes de forte fréquentation s'étalent du mois de juin au mois d'août.

Un cahier de suivi est mis en place dans l'établissement, recensant le matériel de secours, les suivis journaliers et hebdomadaires de ce matériel, les interventions de secours et les exercices de simulation.

Un même type de cahier existe également au niveau du contrôle de l'eau. Deux prélèvements au minimum sont effectués chaque jour pour contrôler la qualité de l'eau (chlore, pH, température...) et ainsi permettre l'ouverture de l'établissement dans de bonnes conditions. Toutes les valeurs sont résumées dans ce cahier sanitaire.

Un membre du personnel est présent à l'ouverture et à la fermeture de l'équipement. Avant l'ouverture, les analyses sont faites, les pédiluves sont mis en eau et les ménages sont réalisés. L'aspirateur du bassin est retiré, nettoyé et rangé.

En fin de journée, les usagers doivent sortir du bassin 20 minutes avant la fermeture de l'établissement. Une fois que tout le monde est sorti, le MNS refait le tour du bassin pour voir s'il ne reste pas d'objets au fond de l'eau, il range tout le matériel utilisé dans la journée ainsi que le local prévu à cet effet. 3 fois par semaine (mardi, jeudi et dimanche), il se charge d'installer l'aspirateur du bassin. Il termine en vérifiant l'arrêt de tous les appareils électriques (éclairage, radiateur bassin, chronomètre...).

a. Période scolaire

La surveillance durant les heures d'ouverture au public et aux établissements scolaires est faite par un agent titulaire du BEESAN ou BP JEPS AAN.

Les associations, lorsqu'elles utilisent l'équipement en dehors des horaires d'ouverture au public, ont leur propre agent de surveillance.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Scolaires	8h/12h 13h/17h	8h/12h 13h/17h	8h/12h 13h30/15h	8h/12h 13h/17h	8h/12h 13h/17h		
Public	17h/19h15	18h/21h	15h/19h	18h/21h	17h/19h	14h/18h	8h30/12h 14h/18h30
Association	12h/13h BA 116	7h30/8h30 Pompiers 12h/13h BA 116 17h/18h	12h/13h BA 116 13h15/15h UNSS 19h15/21h15	7h30/8h30 Pompiers 12h/13h BA 116 17h/18h	12h/13h BA 116	13h/14h Sages-femmes	

		CNL	Plongée	CNL			
Animation	19h15/20h45 NLD				19h/21h GA	8h/12h GA, JA, AQP	

b. Période petites vacances scolaires

La surveillance est assurée par un agent titulaire du BEESAN ou BP JEPS AAN.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14h/19h45	14h/19h45	14h/19h	14h/19h45	14h/19h45	14h/19h	8h30/12h 14h/18h30

c. Période vacances d'été

Deux personnes titulaires du BEESAN, BP JEPS AAN ou encore BNSSA assurent la surveillance des bassins.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bassin	9h/12h 14h/19h45	9h/12h 14h/19h45	9h/12h 14h/19h45	9h/12h 14h/19h45	9h/12h 14h/19h45	8h30/12h 14h/18h30	8h30/12h 14h/18h30
Pataugeoire	14h/18h30	10h/11h30 14h/18h30	10h/11h30 14h/18h30	10h/11h30 14h/18h30	10h/11h30 14h/18h30	9h/11h30 14h/18h	9h/11h30 14h/18h

III. Procédures d'intervention en cas d'accident

L'ensemble du personnel permanent de l'équipement est formé aux PSE1 et inscrits aux révisions chaque année. Une révision secourisme est organisée avant la saison d'été, regroupant les personnels permanents ainsi que les saisonniers. Une mise en situation du P.O.S.S. est faite à ce moment. Un pompier formateur du C.I.P. de Luxeuil-les-Bains est présent.

Un message d'alerte type est affiché vers le téléphone situé dans la caisse.

a. Période scolaire

1) Primaires CCPL

Le M.N.S. en surveillance, porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme). Le M.N.S. en enseignement, vient assister son collègue, prend les informations, contacte les secours, dégage les accès pour l'arrivée des secours puis retourne auprès de son collègue pour l'aider dans sa tâche (matériel + gestes de secours).

Le (les) enseignant(s) fait (font) évacuer le bassin et dirige(nt) les élèves vers les vestiaires. Le personnel technique présent (agents techniques, d'entretien et de caisse) se met à la disposition des M.N.S.

L'intervention se poursuit jusqu'à l'arrivée des secours.

2) Primaires hors CCPL et secondaires

Le M.N.S. en surveillance porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme).

Le(s) enseignant(s) fait (font) évacuer le bassin, dirige(nt) la classe vers les vestiaires puis l'enseignant va chercher le téléphone. Il retourne vers le M.N.S pour prendre les informations nécessaires et contacte les secours. Puis il apporte le matériel nécessaire au traitement de la victime (D.S.A., oxygène, collier cervical....)

Pour les primaires, les adultes accompagnateurs s'occupent des élèves qui sont dans les vestiaires.

Le personnel technique présent (agents techniques, d'entretien et de caisse) se met à la disposition du M.N.S.

3) Public

Le M.N.S. en surveillance porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme). L'ensemble des personnes présentes dans l'établissement rejoignent les vestiaires.

Le caissier en poste prend le téléphone, se rend auprès du M.N.S. pour prendre les informations nécessaires qu'il transmet aux secours. Le caissier s'assure que les accès pour les secours sont libres puis retourne auprès du M.N.S. avec le matériel nécessaire (D.S.A., oxygène, collier cervical....) et poursuit l'intervention avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Des accueils de loisirs peuvent être présents lors des périodes d'ouverture au public. Dès le déclenchement de l'alarme, les animateurs prennent en charge les enfants dont ils ont la responsabilité en les faisant évacuer le bassin et rejoindre les vestiaires. En amont, les enfants sont répartis en groupe de niveau via une fiche de présence ; les non-nageurs restent dans une zone délimitée en petite profondeur par une ligne d'eau placée à 5 mètres du bord du bassin.

4) Animations

Natation Loisir Détente & gymnastique aquatique

Le M.N.S. en surveillance porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme). L'ensemble des personnes présentes dans l'établissement rejoignent les vestiaires.

Le caissier en poste prend le téléphone, se rend auprès du M.N.S. pour prendre les informations nécessaires qu'il transmet aux secours. Le caissier s'assure que les accès pour les secours sont libres puis retourne auprès du M.N.S. avec le matériel nécessaire (D.S.A., oxygène, collier cervical....) et poursuit l'intervention avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Jardin aquatique & aquaphobes

Le M.N.S. en surveillance porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme).

Le M.N.S. en enseignement fait évacuer le bassin en dirigeant les personnes vers les vestiaires, puis vient assister son collègue, prend les informations, contacte les secours, dégage les accès pour l'arrivée des secours puis retourne auprès de son collègue pour l'aider dans sa tâche (matériel + gestes de secours).

L'intervention se poursuit jusqu'à l'arrivée des secours.

b. Période petites vacances

Le M.N.S. en surveillance porte secours à la victime en prenant soin de signaler son intervention (coup de sifflet ou/et alarme). L'ensemble des personnes présentes dans l'établissement rejoignent les vestiaires.

Le caissier en poste prend le téléphone, se rend auprès du M.N.S. pour prendre les informations nécessaires qu'il transmet aux secours. Le caissier s'assure que les accès pour les secours sont libres puis retourne auprès du M.N.S. avec le matériel nécessaire (D.S.A., oxygène, collier cervical....) et poursuit l'intervention avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

c. Période vacances d'été

Deux bassins sont ouverts : bassin de natation et pataugeoire. Un M.N.S. ou BNSSA surveille chaque bassin. Le M.N.S (ou BNSSA) portant secours signale son intervention (coup de sifflet ou/et alarme).

Le 2^{ème} M.N.S (ou BNSSA) fait évacuer les bassins puis va aider son collègue en prenant soin de lui apporter le matériel de secours (oxygène, D.S.A, collier cervical...).

Le caissier prend le téléphone, se rend auprès du M.N.S. pour prendre les informations nécessaires qu'il transmet aux secours. Il transmet ces informations aux secours puis s'assure que les accès pour ceux-ci sont libres. Il se tient ensuite à la disposition des M.N.S.

Ces derniers poursuivent leur intervention jusqu'à l'arrivée des secours.

d. Procédures particulières

1) Incendie

Quelque soit la période de l'année, en cas d'incendie, le(s) MNS en place ainsi que le(s) agent(s) doivent dans un premier temps faire évacuer les usagers du ou des bassin(s) / des vestiaires et les faire sortir du bâtiment par l'intermédiaire des issues de secours. Un agent vérifie qu'il ne reste bien personne à l'intérieur du bâtiment.

Ils doivent ensuite passer l'annonce auprès des secours. Et dans la mesure du possible, si une intervention est envisageable à l'aide d'un extincteur, les agents peuvent intervenir à conditions d'être formés et de ne pas se mettre en danger.

2) Orage (en période estivale)

Durant la période estivale, il peut survenir des orages de chaleurs plus ou moins importants. La pataugeoire n'étant pas couverte, peut alors être exposée. Il est impératif dans ce cas de faire évacuer celle-ci et de faire rentrer les gens à l'intérieur du bâtiment, afin d'éviter tout risque.

Dans cette situation, le MNS ordonne l'évacuation du bassin de la même manière qu'en cas d'incident : plusieurs coups de sifflets répétés, accompagnés d'une annonce.

Le Président,

Didier HUA